



À SAMOËNS, le 8 septembre 2026

CONVOCATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le public est autorisé à assister à la séance du 14 septembre 2026
et les débats seront retransmis en direct de manière électronique.**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2026.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2026.00068 portant
délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)**

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

N°1 - COMMUNE DE SAMOËNS :

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2026/2032.

N°2 - COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TOUR DES DENTS BLANCHES
(AITDB) :

Désignation des représentants de la commune de Samoëns au sein de l'association.

N°3 - COMMUNE DE SAMOËNS / SYNDICAT « JEUNES AGRICULTEURS VALLÉE VERTE ET VALLÉE DU
GIFFRE » :

Attribution d'une subvention pour soutenir le syndicat dans l'organisation du Comice Agricole
annuel du 04 octobre 2026.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

N°4 - COMMUNE DE SAMOËNS / MME WIRION BÉATRICE :

Approbation d'une convention d'accord amiable relative à la prise en charge financière de
travaux de réparation d'un muret.

4. DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

N°5 - COMMUNE DE SAMOËNS :

Projet de requalification de la place du Gros Tilleul – Signature de conventions autorisant la
réalisation de travaux d'aménagement sur des propriétés privées.

N°6 - COMMUNE DE SAMOËNS :

Voie Verte – Autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire des propriétés
privées en vue de la réalisation des travaux.

5. QUESTIONS DIVERSES

**Le Maire,
François SIMOND**

